



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-20752>

Département(s) de publication : 92

Annonce n° 24-20752

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 22-97639

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Gennevilliers

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21920036700015

Ville : Gennevilliers

Code postal : 92230

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 92

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux d'entretien et de réhabilitation des bâtiments du patrimoine privé communal de la ville de Gennevilliers

Code CPV principal - Descripteur principal : 45111000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. L'opération porte sur la réalisation des travaux de réhabilitation des bâtiments du patrimoine privé communal de la ville de GENNEVILLIERS. La description des travaux, leurs spécifications techniques et les lieux d'exécution sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Critères d'attribution : Valeur technique : 70% Prix des prestations : 30%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Cet avis a été déclaré Sans Suite. Renseignements complémentaires : Conformément aux dispositions de l'article R2185-1 du code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déclarer sans suite cette procédure pour motif juridique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/02/2024